AG2R LA MONDIALE
Prendre la main
sur demain

Prévoyance

Demande de prestations

CCN des Détaillants-fabricants de la confiserie, chocolaterie, biscuiterie

Indemnité de licenciement pour inaptitude suite à maladie professionnelle

Adresse retour : AG2R LA MONDIALE – TSA 37001 – 59071 ROUBAIX CEDEX 1
Pour toute question concernant la constitution de ce dossier, appelez-nous au : 0 972 672 222 (appel non surtaxé) ou écrivez-nous à l'adresse : cg.capsud-prestationsprevoyance@ag2rlamondiale.fr

Employeur

Nom : _____
Adresse : _____
Code postal : _____
Ville : _____
SIRET : _____ _____
N° d'adhésion Prévoyance : _____ P
Adresse de correspondance :
_____
_____
E-mail : _____

Salarié

Nom : _____
Nom de naissance : _____
Prénom(s) : _____
Date de naissance : _____
N° de Sécurité sociale : _____ _____
Date d'embauche dans le fonds de commerce :
_____
Date de licenciement : _____
Ancienneté dans le fonds de commerce : ____ an(s) ____ mois

Indemnité de licenciement à compter du 01/10/2021

Le salaire à prendre en considération pour le calcul de l'indemnité de licenciement est :
- le douzième de la rémunération des douze derniers mois précédant le licenciement ;
- ou selon la formule la plus avantageuse pour l'intéressé, le tiers des trois derniers mois, étant entendu que, dans ce cas, toute prime ou gratification de caractère annuel ou exceptionnel qui aurait été versée au salarié pendant cette période, ne serait prise en compte que prorata temporis.

Cette indemnité de licenciement ne se cumule pas avec toute autre indemnité de même nature.

Montant du salaire à prendre en compte	_____ €
Montant de l'indemnité à rembourser si le salarié a au moins 8 mois d'ancienneté	
A. Jusqu'à 10 ans d'ancienneté, ¼ de mois par année d'ancienneté	_____ €
B. Au-delà de 10 ans d'ancienneté, 1/5 + 2/15, soit ⅓ de mois par année d'ancienneté	_____ €
Total (A + B) x 2	_____ **€**

Le remboursement sera calculé sur la base de 100 % du montant des indemnités légales de licenciement.

Montant à rembourser	_____ **€**

Important

Suite à l'examen de ce dossier, des pièces ou des renseignements pourront vous être demandés.

Justificatifs à produire

- Relevé d'identité bancaire (RIB) de votre fonds de commerce ;
- la fiche médicale d'inaptitude ;
- la reconnaissance de la maladie professionnelle de la CPAM ;
- la copie du bulletin de salaire du salarié où figure le montant de l'indemnité de licenciement et de préavis ;
- le solde de tout compte signé par le salarié ;
- la demande de remboursement ci-jointe dûment complétée et signée ;
- la copie de la lettre de licenciement.

Attention

Selon l'article 5 de l'avenant numéro 6 Fonds de péréquation à effet du 01/10/2021, le délai de forclusion est de 2 ans à compter de l'événement.

Fait à : _____
Date _____
Cachet ou signature **obligatoire** de l'employeur

Protection des données à caractère personnel
Vos données à caractère personnel sont collectées et traitées par votre organisme d'assurance, membre de AG2R LA MONDIALE, dans le cadre de la gestion des garanties dont vous bénéficiez et de l'exécution des dispositions légales, réglementaires et administratives en vigueur, dont la lutte antiblanchiment, ou l'analyse de vos données, dans le cadre des obligations de conseil nous incombant.
Dans le cadre de ces traitements, vos données sont transmises aux services en relation avec vous et vos ayants droit, aux membres de AG2R LA MONDIALE, le cas échéant à ses sous-traitants et à ses partenaires qui interviennent dans la réalisation des finalités énoncées et, enfin, aux administrations et autorités publiques concernées.
Les informations collectées sont nécessaires à la gestion des garanties et services prévus au contrat, nous ne serions pas en mesure de les mettre en œuvre si ces informations sont mal renseignées.
Vous pouvez demander l'accès aux données vous concernant et leur rectification. Vous disposez, sous certaines conditions, d'un droit à l'effacement et à la portabilité de ces données, ainsi que de la possibilité d'obtenir la limitation de leur traitement.
Vous avez également la faculté de définir des directives relatives au sort de vos données à caractère personnel après votre décès.
Vous disposez, en outre, du droit de vous opposer au traitement de vos données conformément aux dispositions légales et réglementaires, et notamment à leur utilisation à des fins de prospection commerciale.
Ces droits peuvent être exercés en adressant un courrier accompagné d'un justificatif d'identité à AG2R LA MONDIALE, à l'attention du Délégué à la protection des données, 154 rue Anatole France, 92599 LEVALLOIS-PERRET CEDEX ou par courriel à informatique.libertes@ag2rlamondiale.fr
Nous apportons la plus grande attention aux données personnelles, néanmoins s'ils considèrent que le traitement des données les concernant constitue une atteinte à leurs droits, les bénéficiaires disposent de la faculté d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.
Nous vous informons de l'existence de la liste d'opposition au démarchage téléphonique « Bloctel », sur laquelle vous pouvez vous inscrire ici : https://conso.bloctel.fr/
Pour en savoir plus sur notre politique de protection des données personnelles : https://www.ag2rlamondiale.fr/protection-des-donnees-personnelles

AG2R Prévoyance, institution de prévoyance régie par le Code de la Sécurité sociale – Membre d'AG2R LA MONDIALE et du GIE AG2R. – 14/16 bd Malesherbes 75008 PARIS – Siren 333 232 270.

00002544-210901-01